



COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal

Du 7 mars 2026

Nombre de
conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Quorum : 6

Le sept mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présents, M. Matthieu CADOT, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, Mme Charlène GRIFFON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY,

Absents excusés : Mme Cécile MAIRAND, M. André MARCHAIS

Secrétaire de séance : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 27 février 2026

Convocation affichée le 27 février 2026

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2026.

Décisions du conseil municipal :

Finances :

D2026 – Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025

D2026 – Affectation du résultat 2025

D2026 – Vote des subventions aux associations 2026

D2026 – Vote des taxes 2026

D2026 – Vote du budget primitif 2026

Questions diverses :

- Organisation des élections municipales du 15 mars

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2026.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Finances :

D2026-08 – Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Saint-Crépin

- D2026-9 Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise des résultats de l'exercice 2025,
- **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme précisé ci-dessous :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	132 976.28
Affectation à l'investissement (rubrique 1068) :	44 998.72
Report en investissement (rubrique 001) :	156 227.05
Report en fonctionnement (rubrique 002) :	87 977.56

- D2026-10 Vote des taux de la fiscalité locale pour 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les taux suivants pour 2026 :
Taxe foncière bâti **40.97 %**
Taxe foncière non bâti **46.96 %**
Taxe habitation résidence secondaire **9.61 %**

- D2026-11 : Subventions aux associations budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme totale de 1650 € réparties comme indiqué ci-dessus ;

- D2026-12 Vote du budget primitif 2026

Synthèse du Budget Primitif 2026 :

Fonctionnement :

Dépenses : 473 675.56 €

Recettes : 473 675.56 €

Investissement :

Dépenses : 268 215.77 €

Recettes : 268 215.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions pour budget primitif 2026,

Signatures des délibérations du conseil municipal du
7 mars 2026

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	07/03/2026
Matthieu CADOT, maire	
M. Denis GORRON – secrétaire de séance	

Le prochain conseil municipal se tiendra le samedi 21 mars 2026 à 9h30.
La séance est levée à 10h05